

MAIRIE DE ROCHE
Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2023



L'an deux mil vingt-trois, le 26 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 22 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Marcel NICOLIER donne procuration à Bernard COCHARD
Véronique CHARDON donne procuration à Michel BOUGAREL
Sophie KOWALSKI donne procuration à Jean-Paul BOIS
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Maria BONZI

Nombre de conseillers en exercice :	18
Quorum :	9
Présents :	13
Votants :	17

Madame Catherine PILLOIX est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Opération aménagement surface commerciale- avenant n° 2
- 2 - Convention avec le CDG 38 pour le traitement des dossiers de retraite
- 3 - Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024
- 4 - Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-20231 - Subventions accordées aux établissements scolaires extérieurs à Roche

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2023**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 avril 2023.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 05 38 : Opération aménagement surface commerciale- avenant n° 2

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 4 mars 2022, le conseil municipal a validé l'acquisition de la parcelle AE 56 située au 21, rue du 19 mars et comprenant une surface commerciale et un logement.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour aménager la surface commerciale,

Vu la délibération n° 2020_06_17 du 5 juin 2020 donnant délégation au maire pour passer un marché dans la limite d'une enveloppe de 25 000 € HT,

Par délibération 2023_02_16 du 24 février 2023, le conseil municipal a validé l'opération d'aménagement de la surface commerciale pour un montant de 70 037.27 € HT,

Par délibération 2023_04_37 du 28 avril 2023, le conseil municipal a validé l'avenant n°1 pour un montant de 7 085.36 € HT,

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires (travaux complémentaires de carrelage) pour un montant de 2 405.00 € HT,

Bernard COCHARD précise que les travaux dans le commerce vont être terminés prochainement. Cependant, le futur commerçant n'est pas encore opérationnel à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n° 2 de l'opération « aménagement d'une surface commerciale au 21 rue du 19 mars » pour un montant de 2 405.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 2023 05 39 : Convention avec le CDG 38 pour le traitement des dossiers de retraite

Rapporteur : Catherine PILLOIX

La Collectivité confie depuis plusieurs années au CDG38 le traitement dématérialisé des dossiers de retraite des agents concernés.

Cependant, par délibération en date du 13 octobre 2022, le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement (cf. projet de convention joint) avec notamment, une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (sans Accompagnement Personnalisé à la Retraite (APR) préalable)
- 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR préalable ou Demande d'Avis Préalable (DAP))
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

Il est rappelé l'étendue des prestations du CDG38, en plus des missions obligatoires de fiabilisation des comptes individuels retraite :

- L'information aux collectivités sur la réglementation ; animation de séances d'information et publication des notes d'information de la CNRACL
- Le conseil des collectivités sur la réglementation retraite
- La réalisation de la prestation APR ; accompagnement personnalisé à la retraite :

- Le conseil sur la constitution des dossiers
- Le contrôle et le suivi des dossiers :
 - Vérification des Dossiers de retraite (liquidation) :
 - Retraite normale (âge légal)
 - Pension de réversion
 - Limite d'âge
 - Parents de 3 enfants
 - Catégorie Active
 - Conjoint invalide
 - Enfant invalide
 - Fonctionnaire handicapé
 - Vérification des dossiers préalables à la retraite
 - Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR)
 - Estimation Indicative Globale
 - Dossiers de demande d'avis préalables
 - Validation de service
 - Régularisation de cotisation
 - Rétablissement au régime général
- La réalisation des dossiers : contrôle de la carrière, saisie du dossier de liquidation, et demande d'avis préalable ; contrôle de la carrière et saisie du Compte Individuel Retraite.

La collectivité s'engage à adresser les demandes d'études de dossiers de liquidation dans un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 6 mois avant la date de radiation des cadres.

Toute demande d'APR devra être faite au minimum 12 mois avant le départ effectif de l'agent.

Un formulaire de saisine complétée et signée devra être rempli par la collectivité en y joignant toutes les pièces demandées.

La collectivité s'engage à transmettre au CDG38 tous les justificatifs nécessaires à la réalisation de sa mission.

La collectivité et le Centre de gestion s'engagent à utiliser la plate-forme PEP'S de la CNRACL pour tous les processus dématérialisés.

Le CDG38 vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité. Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du CDG38 de quelque manière que ce soit.

Le Centre de gestion de l'Isère assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la poursuite de cette prestation au 1^{ER} juin 2023 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

Délibération n° 2023 05 40 : Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement de l'accueil périscolaire,

Vu la délibération en date du 20 mai 2022 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023,

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé d'appliquer, pour l'accueil périscolaire, les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifcation en Euros
De 0 à 550	0.38 €/la ½ heure
551 à 850	0.55 €/la ½ heure
851 à 1000	0.70 €/la ½ heure
1001 à 1250	0.84 €/la ½ heure
1251 à 1500	1.11 €/la ½ heure
1501 et +	1.33 €/la ½ heure
Extérieurs	1.39 €/la ½ heure

Il est aussi proposé une diminution de 10 % pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2023-2024

Délibération n° 2023 05 41 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Par manque d'information de la part du traiteur, cette délibération est reportée à une séance ultérieure

INFORMATIONS DU MAIRE

-Bernard COCHARD fait part aux membres du conseil municipal de la démission de madame Valérie DELHAIE. Afin de compléter le conseil municipal, la personne suivante sur la liste sera contactée prochainement.

- Bernard COCHARD rappelle les prochaines manifestations à venir :
 - le 2 juin à 19 h : Cérémonie des nouveaux arrivants
 - le 18 juin à 10h30 : Cérémonie de la Croix Chatain
 - le 23 juin à partir de 19h : Inauguration du centre village et Festi Musique

TOUR DE TABLE

Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX

Le prochain conseil de l'école élémentaire est prévu pour le 8 juin.

La journée « Olympiades » prévue le 1^{er} juillet avec les associations est reportée en 2024.

Commission aménagement centre village et embellissement – Michel BOUGAREL

-Le projet du festival de musique fixé au vendredi 23 juin avance. La maison de production a été choisie. La soirée permettra aussi d'inaugurer les travaux du centre village avec la participation des commerçants.

- La boîte aux lettres jaune de la poste sera déplacée sur la place du 11 novembre à proximité du Vival début juillet 2023.

-Les travaux d'aménagement « chemin des Bersoudières » vont pouvoir reprendre, l'enfouissement des réseaux secs a été réalisé et les poteaux retirés.

-Le nettoyage des ruisseaux devient nécessaire, notamment celui du Bivet. Cependant, l'entretien relève des propriétaires dont la parcelle est traversée par les cours d'eau. Nous devons prochainement prendre RDV avec l'EPAGE de la BOURBE pour plus de renseignements.

Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL

- Les 2 demandes de prêts auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole ont été acceptés.
- Concernant le Plan Communal de Sauvegarde, un exercice de mise en application est prévu le 5 juin prochain en mairie.
- Concernant l'ambrosie, il sera le référent pour la période à venir.

CCAS – Catherine PILLOIX

- Le CCAS assurera l'opération « portage des repas » pour la période du 9 juillet au 31 août 2023.
- La cérémonie pour la fête des mères a eu lieu le 26 mai. 6 mamans ont été mises à l'honneur.

Jean-Paul BOIS

- Il informe que le défibrillateur situé sur la place du 11 novembre sera légèrement déplacé prochainement car son emplacement actuel n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Le monument aux morts est en cours de réfection.

Audrey ANTOUARD

Une collecte de sang est prévue le vendredi 30 juin de 15 à 19 h à la salle de l'Arche.

Aurélié VERNAY

Une réunion avec la vice-présidente du département en charge de la santé est prévue prochainement dans le cadre d'un futur projet de maison médicale à Roche.

Roger CLAVEL

L'appartement du rez de chaussé appartenant à la commune à St bonnet est très humide. Les travaux de changement de la VMC sont en cours.

Christian LAMBERT

Concernant l'entretien des cours d'eau, il demande si la commune ne pourrait pas mandater une entreprise pour assurer la prestation. Bernard COCHARD répond que l'entretien relève des propriétaires dont la parcelle est traversée par les cours d'eau et rappelle le prochain RDV avec l'EPAGE de la BOURBE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 30 JUIN 2023 à 20h00 en mairie

Le Maire,
Bernard COCHARD,

La secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX,

